

beaucoup plus court, il n'est pas facile de prendre les uns et les autres si on n'est pas appuyé de personnes sans intérêt et pour peu qu'ils soient favorisés, ils reçoivent des avis aisement et les bois et les rivières leur donnent une grande facilité de se soustraire à la justice, c'est ce qui est arrivé depuis quatre ans.

Tout ce que je viens de vous dire, Monseigneur, m'a donné la pensée de vous informer exactement de toutes les nations desquelles nous tirons les pelleteries, de leurs intérêts et d'attirer tout ce commerce, mais comme cette matière est trop étendue pour être traitée dans une lettre j'en dresserai un mémoire particulier pour vous être présenté et par occasion j'y parlerai de L'Acadie qu'on néglige, des avantages qu'on en peut tirer et du pays qu'habitent les Anglais et je joindrai à ce mémoire la carte divisée en quatre parties de tous les lieux dont je parlerai que je vous supplie, Monseigneur, d'agréer comme un présent qui vous marquera ma très humble servitude.

Dieu veuille que les ordres que le Roi et vous, Monseigneur, donnez à Monsieur le Gouverneur pour employer ses gardes et les soldats des garnisons, afin de retenir les coureurs de bois soient mieux exécutés que ceux qui étaient descendus sur les nouvelles de l'amnistie ne remontassent de ce chef, dans les habitations éloignées des sauvages avant qu'elle fut publiée, comme ils ont fait en très grand nombre et on croit que présentement il y a plus de soixante canots partis.

Tous les moyens dont Sa Majesté et vous, Monseigneur, vous servez pour remettre ces libertins dans leur devoir et les ordres qui ont été envoyés sur ce sujet sont non seulement les meilleurs, mais même ils sont pleins de bonté et d'indulgence pour ces misérables, si on ne se donnait pas la liberté de les expliquer, de les étendre, et de ne les suivre qu'autant qu'ils s'accroissent à l'intérêt particulier de ceux qui les expliquent, c'est ce que vous reconnaîtrez, Monseigneur, quand je vous en dirai compte de l'enregistrement et de l'exécution des lettres d'amnistie et de l'Edit pour la punition de ceux qui contreviendront aux ordres du Roi.

Ce que je viens d'écrire au sujet du nombre et de la longue absence des coureurs de bois, justifie assez, Monseigneur, ce que j'avais mandé que ce pays se peuplait et que les terres demeuraient incultes une absence de deux ans de cinq personnes au sentiment de ceux qu'en manquent le moins, qui sont les plus propres au travail de la terre n'en peut augmenter la culture et les plaintes que j'ai reçues des propriétaires des seigneuries qui